

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
INTERREGION EST

Intitulé du concours
ou de l'examen :

Technicien

CONCOURS (1) Interne (1)

Externe (1)

EXAMEN (1) Troisième concours (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 14/04/2022

à Chalon en Champagne

Epreuve de questions techniques

Spécialité et/ou option : services et interventions techniques
(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat
Cadre réservé à
l'administration



9536765636

Humecter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

PARTIE

A

LAISSER EN BLANC

ET

A

RABATTRE

Question n°2 :

Monsieur le directeur des services techniques,

Le déploiement d'un outil de GMAO est une étape importante dans l'évolution du CTM car il découlera de l'attention portée à la préparation de cet outil tous les bénéfices que l'on peut attendre d'une GMAO.

Je vous propose donc un déploiement en 3 étapes toutes aussi importantes les unes par rapport aux autres.

La première, basée sur une analyse approfondie de l'existant de la commune, va être d'établir un ensemble de listes permettant de créer le cœur de la GMAO, c'est-à-dire sa base de données. Les listes seront les suivantes :

- liste des bâtiments de la commune en prenant soin de définir en parallèle une identification précise de chaque lieu où chaque pièce de ses bâtiments pour qu'ils soient identifiables facilement par tous les acteurs
- liste des rues, terrains, monuments
- liste des activités réalisées par la régie
- liste des sous-traitants intervenants sur la commune en y précisant l'activité exercée
- liste des demandeurs et des intervenants

(les uns n'auront pas les droits d'accès dans le GMAO par rapport aux autres)

- En fonction des attentes, on pourra également lister les moyens de travail, les niveaux de priorité, l'organigramme, ...

La seconde étape est celle de la mise en place de cette base de données brute dans l'outil de GMAO. Cette étape est réalisée avec le prestataire de GMAO qui va, en fonction des besoins, adapter le GMAO à notre utilisation. Les éléments qui vont être "extraits" sont le plus souvent :

- Planification de l'activité de la semaine
- Traçabilité des actions de la semaine et de la sous-traitance
- Analyse des coûts d'entretien des bâtiments
- Analyse du temps de travail

Toutes ces fonctions conduisent à des outils plus aboutis afin de chiffrer l'utilité d'un investissement humain ou matériel.

La dernière étape est la communication autour du déploiement de l'outil tant au niveau des demandeurs que des intervenants. En effet sans les demandeurs une GMAO ne peut pas vivre correctement car les besoins ne sont pas complètement renseignés. Pour les intervenants, il est

primordial de leur présenter les bénéfices d'une GMAO car elle est souvent perçue comme un outil de surveillance du personnel. Une adhésion de direction à ce projet est une étape essentielle au déploiement.

Question n°3:

a) L'analyse préalable du parc véhicules et engins communaux permet de dégager plusieurs informations intéressantes. Le parc est plutôt vieillissant avec un nombre d'années minimal de 12 ans pour aller jusqu'à 32 ans. On peut voir également que quel que soit le type de véhicule celui-ci est toujours acquis neuf.

Les deux modes de gestion pour le parc de véhicules sont l'achat et la location. Dans le cas de l'achat, il faut prendre en compte l'investissement de départ ainsi que la gestion de l'entretien du véhicule à l'inverse de la location qui, dans ce cas, ne nécessite ni mise de départ, ni coûts supplémentaires pour l'entretien car intégrés dans le coût du loyer mensuel.

Si l'on prend l'exemple d'un master ZE, sur la base minimale d'une exploitation pendant 12 ans, nous sommes sur les coûts suivants :

✓ location + entretien : $30240 \times 4 = 120960 \text{ €}$

✓ Achat + location batterie : $40414 + (12 \times 880) = 50974 \text{ €}$

Il faudra bien sûr y intégrer les coûts d'entretien que l'on peut estimer au regard du faible kilométrage réalisé chaque année à environ 2000 €/an soit au total 75000 €

L'avantage penche en faveur d'une gestion par achat même si la location dégage certaines contraintes comme le matériel spécifique ou la formation du personnel.

b) Une démarche qualité est un processus qui vise à obtenir dans ce cas un service de qualité. Elle est décrite par le norme ISO 9001 qui décrit cinq étapes :

1- Écoute du client

2- Engagement direction (définition des objectifs)

3- Mobilisation des agents (respect des engagements)

- 4- Gestion documentaire
- 5- Amélioration continue

Dans le cadre de la viabilité hivernale, il convient de capitaliser les éléments connus / problèmes existants, matériel disponible, nombre de jours concernés par le gel ou la neige). Ensuite, une politique d'action doit être définie pour fixer les modes d'action (estime, permanence), les moyens utilisés, le calendrier retenu, en général de mi-novembre à mi-mars. Puis, vient l'implication du personnel en traduisant l'ensemble des objectifs par des procédures et la mise à disposition des moyens. La gestion documentaire se retrouve dans les modes opératoires liés à l'utilisation d'un matériel spécifique (soluse, lame, ...) et dans la cartographie des circuits de selage (zones prioritaires (circuit bus, accès autoroute) puis du reste de la commune). L'amélioration continue vise à capitaliser l'expérience pour optimiser le démarche (estime décision, heure de départ, matériel plus adapté)

e) Le coût global est le coût qui intègre toutes les composantes d'une dépense. Pour l'éclairage public, on intégrera :

- Coût des mats
- Coût des projecteurs
- Dépense énergétique électrique
- Coût d'entretien (désobsolescence, dégradation)
via la régie ou le sous-traitance

Un réajustement conduit généralement à une diminution des coûts globaux, étant donné que les mats sont conservés, la dépense énergétique fortement en baisse (éclairage led, scénario d'éclairage et durée de vie plus importante)

Question n°4:

e) En tant qu'ERP, un chapeau doit répondre aux exigences d'obligation de sécurité incendie qui sont : les moyens d'alerte, favoriser l'évacuation du public, de disposer des moyens d'alerte des secours et de disposer de moyens de lutte contre l'incendie.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
INTERREGION EST

Intitulé du concours
ou de l'examen :

Technicien

CONCOURS

 (1)

Interne

 (1)

Externe

 (1)

EXAMEN

 (1)

Troisième concours

 (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le

14/04/2022

à

Chelons en Champagne

Epreuve de

questions techniques

Spécialité et/ou option :

services et interventions techniques

(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat

Cadre réservé à

l'administration



9536765636

Humecter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

Question n°4 :

b) Les étapes réglementaires préalables à l'installation d'un chapeau sont :

- Etablissement d'un registre de sécurité par un organisme agréé
- Transmission des pièces techniques en préfecture
- Si particularité techniques ou implantation supérieure à 6 mois, passage d'une commission de sécurité et accessibilité avec accord.
- Attribution d'un numéro d'identification par la préfecture à afficher de manière visible aux emplacements prévus.

Question n°1 :

a) En fonction des attentes retenues, il existe 3 types de contrat de chauffage allant de P1 à P3. Ceux-ci augmentent graduellement le niveau de service. Le niveau P1 garantit l'exploitation de l'installation. Seul l'entretien courant est réalisé.

Le niveau P2 y ajoute la maintenance globale en y ajoutant les prestations nécessaires et des garanties de restauration de service prédefiniées.

Le niveau P3 englobe le maintien à un niveau de performance optimal en y intégrant la maintenance de tous les éléments, même s'ils ne sont pas liés à la production directe de chauffage (vanne, conduits, ...)

b) Un contrat de maintenance de chauffage estimé à un montant de 100 000 € fera appel à un marché de services - En étant estimé à moins de 215 000 €, celui-ci sera un marché à procédure adaptée dit MAPA. Pour ce montant, la publicité sera réalisée soit par une publication au BOAMP (Bulletin officiel des annonces de marché public) ou au JAL (Journal des annonces légales) - Il pourra être également à tranches optionnelles si le type de contrat est demandé sur plusieurs niveaux possibles.

Les pièces constitutives du marché via le dossier de consultation des entreprises (DCE) seront l'acte d'engagement, le cahier des clauses administratives générales et particulières, le cahier des clauses techniques générales et particulières, le règlement de consultation et le bordereau des prix unitaires, si l'on souhaite une décomposition par équipement.

c) Pour le prestataire retenu pour le contrat de chauffage, l'organisation de suivi se basera sur :

- Un planning d'intervention préventive qui prenne en compte les spécificités de chaque bâtiment (Horaires d'école, calendrier d'ouverture du gymnase, ...)
- La définition d'un interlocuteur unique afin d'optimiser les échanges entre la commune et le prestataire
- Si possible, la mise en place d'une télé-gestion permettant en temps réel d'accéder aux informations de réglage et aux données de fonctionnement des équipements

En termes d'évaluation du prestataire, les outils que l'on pourra utiliser sont les suivants :

- Mesure du taux de disponibilité des installations
- Mise en place d'un fichier de suivi du traitement des défaillances qui précisera le nombre, le temps et le lieu des interventions ainsi que le retour technique des interventions effectuées
- Proposition d'optimisation des installations en fonction des orientations de la commune (photovoltaïque, géothermie, ...)
- Respect des dispositions réglementaires liées aux installations de chauffage comme les rapports de contrôle sur les émissions polluantes ou le tenue du registre de sécurité de l'établissement en lien avec la visite des sous-commissaires de sécurité.

